

**Arrêté**

**fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

**VU** l'arrêté du 6 juillet 2011 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture,

**Arrête :**

**Article 1er** - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 6 juillet 2011 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Monsieur Philippe TEJEDOR, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Michel SINOIR, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Simone HAYOT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Membres suppléants

- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Monsieur Jean-Christophe PAILLE, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Matthias SCHUBEL, chargé de mission auprès du chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Valérie KLEEFSTRA, cheffe du service emploi, évolution et compétences à la direction des ressources humaines de l'Agence de services et de paiement ;
- Madame Marianna MONNEAU, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Francisca GARCIA, responsable du pôle évolution professionnelle de FranceAgriMer.

## B – Représentants du personnel

### Membres titulaires

- Madame Guislaine DROIN	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Monsieur Dominique LO FARO	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Sylviane LACOMBE	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Emmanuella SCETBUN	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Candida FERREIRA	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Martine PILLON	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Madame Lise VIDAL	secrétaire administratif de classe normale	FO

### Membres suppléants

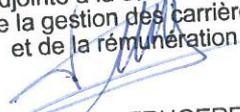
- Madame Sylvie GARCIA	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	UNSA
- Madame Brigitte THABARD BOUCARD	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Christine VALLANTIN	secrétaire administratif de classe supérieure	UNSA
- Madame Corinne BONFILS	secrétaire administratif de classe supérieure	CFDT
- Madame Clotilde LABANDEHORE	secrétaire administratif de classe normale	UNSA
- Madame Marie-Paule PRODHOMME	secrétaire administratif de classe normale	CGT
- Monsieur Laurent MECHOUK	secrétaire administratif de classe normale	FO

**Article 2** – L'arrêté du 15 novembre 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le **18 MAI 2017**

L'adjoite à la sous-directrice  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération

  
Stéphanie FRUGERE